

**2023 DPE 14 - DFA** Budget annexe de l'eau - Compte administratif de l'exercice 2022

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'eau.

Pour l'exercice 2022, les résultats suivants sont constatés, toutes sections confondues :

En matière de recettes : .....	2 183 265,63 euros
En matière de dépenses : .....	2 055 390,91 euros
Soit un excédent de : .....	127 874,72 euros

Après reprise des résultats de l'exercice 2021 (600 430,51 euros), le résultat pour l'exercice 2022 est excédentaire de 728 305,23 euros (hors restes à réaliser).

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris.

## 1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en excédent à 78 642,05 euros au budget supplémentaire, soit la dernière décision budgétaire de 2022.

### 1.1. Dépenses d'investissement

Aucune dépense n'a été réalisée au budget d'investissement au titre de l'exercice 2022.

### 1.2. Recettes d'investissement

#### *1.2.1. Les recettes réelles*

Aucune recette réelle n'a été inscrite ni réalisée en 2022.

#### *1.2.2 Les recettes d'ordre*

Les recettes d'ordre s'élèvent à 1 250,00 euros. Elles correspondent au reliquat d'amortissement des biens d'équipement (mobilier de bureau et postes de travail). Elles sont constatées au chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections) et sont créditées par débit du compte 6811 (chapitre 042) en section d'exploitation.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 1 250,00 euros pour l'exercice 2022. L'excédent de la section d'investissement de l'année précédente s'élevait à 120 594,04 euros.

### 1.3. Détermination du montant du solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2022 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées est nul ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 1 250,00 euros ;
- le résultat de la section d'investissement 2022 est excédentaire de 1 250,00 euros.

Compte tenu de l'excédent constaté au compte administratif 2021 (120 594,04 euros), le résultat cumulé de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 est excédentaire de 121 844,04 euros.

Conformément à l'instruction comptable M49 relative aux services d'eau et d'assainissement, ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2023 en section d'investissement (R001).

## 2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 2 661 852,10 euros à la dernière décision budgétaire pour 2022, soit le budget supplémentaire.

### 2.1. Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2022 s'élèvent à 2 055 390,91 euros.

#### *2.1.1. Les dépenses réelles*

Le montant global des dépenses réelles s'élève à 2 054 140,91 euros :

- 913 245,33 euros pour les charges à caractère général (chapitre 011) ;
- 606 927,68 euros pour les charges de personnel (chapitre 012) ;
- 1,90 euro pour les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ;
- 533 966,00 euros pour les charges exceptionnelles (chapitre 67).

##### 2.1.1.1. Charges à caractère général

Le chapitre 011 concentre l'essentiel des dépenses sur les natures suivantes :

- Les remboursements de frais généraux au budget général et au budget annexe de l'assainissement (nature 6287), à hauteur de 434 720,57 euros en 2022, se décomposent en :
  - 251 380,57 euros de remboursements de frais au budget annexe de l'assainissement qui correspondent à différentes charges supportées par ce dernier pour le compte de la section de la politique des eaux ;
  - 183 340,00 euros de remboursement au budget général au titre des frais d'encadrement de la direction de la propreté et de l'eau et des directions supports.
- La sous-traitance générale (nature 611) s'élève à 269 322,88 euros. Ces prestations couvrent la poursuite des programmes d'analyses pour le suivi environnemental du milieu naturel des lacs des bois, de la Seine ainsi que le suivi de qualité bactériologique de la Seine en vue de la baignade dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 et en héritage les années suivantes. Ces dépenses se répartissent ainsi :
  - 154 363,88 euros correspondant aux prestations d'analyses d'eau réalisées par la régie Eau de Paris ;
  - 92 378,00 euros correspondant à l'exploitation et à l'entretien d'analyseurs microbiologiques pour surveiller la qualité de l'eau du canal de l'Ourcq et de la Seine ;
  - 11 288,00 euros correspondant à la réalisation d'indices biologiques (indices diatomées et indices macro-invertébrés) permettant d'évaluer l'état écologique intégré de la Seine et de la Marne ;
  - 6 808,00 euros correspondant à des services numériques d'analyses de l'eau ;

- 4 485,00 euros correspondant aux prestations d'analyses et de rendu d'un rapport d'évaluation sur la qualité de la Seine et de la Marne.
- Les études et recherches (nature 617), pour un montant total de 147 592,73 euros, comprennent :
  - des participations de la Ville de Paris à différentes conventions (programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement de la Seine (PIREN Seine 8<sup>ème</sup> phase 2020-2023) ; Observatoire d'hydrologie urbaine en Ile de France (OPUR 5 2019-2023)) pour un montant de 84 691,62 euros ;
  - la finalisation d'une étude réalisée par Eau de Paris visant à alimenter le schéma directeur de l'eau non potable dans les bois parisiens de Boulogne et de Vincennes pour un montant de 49 880,00 euros ;
  - la finalisation d'une étude sur l'évaluation des propriétés thermiques du matériau innovant posé rues Frémicourt (15<sup>ème</sup> arrondissement), Courcelles (17<sup>ème</sup> arrondissement) et Lecourbe (15<sup>ème</sup> arrondissement) à la suite de déclenchements d'arrosages de juin à août 2021, pour un montant de 10 057,80 euros. Cette étude s'inscrit dans le projet « Cool & Low Noise Asphalt », cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du fond « Life » ;
  - une étude concernant les techniques de gestion des eaux pluviales à Paris pour un montant de 2 963,31 euros.
- Les concours divers aux associations dans le domaine de l'eau (nature 6281) pour un total de 46 406,52 euros.
- Les autres charges à caractère général s'élèvent à 15 202,63 euros. Elles portent notamment sur des frais de formation du personnel (nature 6184), des frais de signalétique réalisée à l'occasion du 100<sup>ème</sup> congrès de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (Astee) (nature 6236), des dépenses diverses liées à l'accompagnement des projets à l'international (natures 6256, 6257) et des frais de maintenance du site de l'Observatoire parisien de l'eau (OPE) (nature 6156).

#### 2.1.1.2 Charges de personnel

Le montant exécuté en 2022 s'élève à 606 927,68 euros.

#### 2.1.1.3. Autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 voit le paiement de 1,90 euro au titre de droits d'auteur pour les photos liées à la communication de lancement du musée des égouts (nature 658).

#### 2.1.1.4 Charges exceptionnelles

Au chapitre 67, un montant de 533 966,00 euros a été alloué à des associations pour des projets ou des aides d'urgence de solidarité internationale (nature 6743).

D'une part, un montant de 476 966,00 euros a été versé à des projets de coopération internationale :

- un montant de 136 000,00 euros au titre de la coopération décentralisée à la municipalité de Jéricho correspondant au 1<sup>er</sup> versement de l'accord de coopération « Renforcement des services essentiels en eau et assainissement à Jéricho et à Jénine-Ouest » ;
- un 1<sup>er</sup> versement d'un montant de 80 000,00 euros à l'ONG SOS Sahel pour son projet d'accès à l'eau potable et à la gestion des services de l'eau dans les communes périphériques du parc national Niokolo-Koba au Sénégal ;
- un 1<sup>er</sup> versement d'un montant de 60 000,00 euros à l'ONG Action contre la faim (ACF) pour son projet de déploiement du programme « Moi Jeu Tri dans le Grand Eau et déchets : accès aux services améliorés dans le bassin amont de la rivière Trishuli au Népal » ;
- un 2<sup>ème</sup> versement d'un montant de 60 000,00 euros à l'ONG Inter Aide pour son projet d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement et aux services de maintenance pour les populations rurales de quatre districts de Sierra Léone ;
- un 3<sup>ème</sup> versement d'un montant de 30 000,00 euros à l'ONG Triangle génération humanitaire (TGH) pour son projet de programme intégré de reconstruction globale de la Vallée de Thangpal au Népal (eau, assainissement, déchet et énergie) ;
- un 3<sup>ème</sup> versement d'un montant de 20 000,00 euros à l'ONG Comité français de soutien GK Savar pour son projet d'accès à l'eau, l'hygiène et à l'assainissement de trois villages de Sarankhola, Matbaria et Patharghata dans les districts de Bagherat, Pirojpur et Barguna en bordure rurale des Sundarbans au Bangladesh ;
- un 1<sup>er</sup> versement d'un montant de 20 000,00 euros à l'ONG Comité de coopération avec le Laos (CCL) pour son projet d'accès à l'eau et à l'assainissement dans le Bassin de la Nam Sa : « Qualité et pérennité » (province de Bolikhamxay) au Laos ;
- un 3<sup>ème</sup> versement d'un montant de 15 000,00 euros à l'ONG Le partenariat pour son projet de programme en phase 3 d'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu scolaire (PAEMS 3) au Sénégal ;
- un 4<sup>ème</sup> versement d'un montant de 15 000,00 euros, à l'ONG Aquassistance pour son projet d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable de cinq quartiers de Bafou au Cameroun) ;
- un 3<sup>ème</sup> versement d'un montant de 11 500,00 euros à l'ONG Association générale des intervenants retraités (AGIR ABCD) pour son projet d'accès à l'eau potable et domestiques et à l'assainissement dans les villages de SIDIKI au Nord Togo ;

- un solde d'un montant de 10 000,00 euros à l'ONG Hamap humanitaire pour son projet d'alimentation en eau potable et accès à l'eau, dans la Région de Kolda, Casamance, au Sénégal ;
- un solde d'un montant de 6 466,00 euros à l'ONG Électriciens sans frontières (ESF) pour son projet de création et de réhabilitation de forages et de construction de latrines en milieu rural dans la région des Plateaux (Togo) ;
- un solde d'un montant de 5 000,00 euros à l'ONG Un enfant par la main pour son projet d'améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement sur les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> sections rurales de Verrettes sur la chaîne des Matheux (Haïti) ;
- un 3<sup>ème</sup> versement d'un montant de 5 000,00 euros à l'ONG Groupe de recherche échanges technologie (GRET) pour son projet d'appui aux initiatives des collectivités pour l'hydraulique et l'assainissement (AICHA) en Mauritanie (eau et assainissement) ;
- un solde d'un montant de 3 000,00 euros à l'ONG Solidarité eau sud (SES) pour son projet de desserte en eau de hameaux isolés sur la commune de Paul au Cap Vert.

D'autre part, un budget de 57 000,00 euros a été consacré à des associations et organismes qui œuvrent pour la préservation des ressources en eau :

- 25 000,00 euros au Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) dans le cadre de la convention « Développement d'un outil de prévision de la qualité de l'eau pour la baignade dans la Seine et la Marne » (projet Digital Water City) ;
- 17 000,00 euros à l'association Coordination eau Ile-de-France pour la poursuite de ses trois projets en lien avec l'eau à Paris initiés entre 2019 et 2022 : « Université Bleue, zéro bouteille sur mon campus », « Écolo, c'est économe » et « Eau et climat : développer des projets de transformation de la ville » ;
- 10 000,00 euros à l'Agence parisienne du climat pour son « Projet en faveur de la végétalisation et du rafraîchissement des copropriétés privées » ;
- 5 000,00 euros à l'association Cluster eau-milieus-sols pour son projet « Soutien à l'innovation et développement durable de la gestion des eaux urbaines ».

### 2.1.2. Les dépenses d'ordre (chapitre 042)

Ce chapitre comprend uniquement la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le montant s'élève à 1 250,00 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée, en recettes, du même montant.

### 2.1.3. Restes à réaliser

Le montant global des restes à réaliser s'élève à 8 235,89 euros sur le chapitre 011. Les RAR correspondent aux dépenses engagées non

mandatées au 31 décembre 2022 et seront repris au budget supplémentaire 2023.

## 2.2. Recettes

Les recettes constatées sur l'exercice 2022 atteignent 2 182 015,63 euros.

Elles sont uniquement constituées du produit de la part communale prélevée sur les ventes d'eau potable (nature 70681), dont le taux a été maintenu au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 0,015 euro HT par mètre cube.

La redevance « part communale » inscrite au budget primitif 2022 a été diminuée de 31 746,70 euros au budget supplémentaire 2022 suivant l'estimation de la régie Eau de Paris, conséquence de la baisse de consommation d'eau potable depuis 2019 et suivant l'impact de la crise sanitaire de 2020.

## 2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau se présente au total de la manière suivante :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 2 055 390,91 euros ;
- le montant des titres de recettes émis s'élève à 2 182 015,63 euros ;
- le résultat de l'exercice 2022 de la section d'exploitation est excédentaire de 126 624,72 euros.

Après reprise de l'excédent d'exploitation 2021 (479 836,47 euros), il en résulte un excédent cumulé de 606 461,19 euros hors restes à réaliser.

Ce résultat excédentaire cumulé sera reporté au budget supplémentaire 2023 et permettra de couvrir l'inscription des restes à réaliser (8 235,89 euros). Il sera donc inscrit en recettes de la section d'exploitation (R002).

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris